

CYCLE DE FORMATION PERSONNES VULNERABLES 2021/2022

Proposé par le groupe de travail de l'IDFP « Majeurs protégés / personnes vulnérables »

Présidé par

Isabelle COPÉ BESSIS

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit des personnes de la famille et du patrimoine, Médiateur, Membre du Conseil d'Administration de l'IDFP **Avec**

Andréa PLUMEL

Avocat au Barreau de Paris, Médiateur

Olivier CHOMONO

Directeur associé de la CURATELAIRE

PROGRAMME DU CYCLE EN TROIS PARTIES INDEPENDANTES

PREMIERE PARTIE

I/ Personnes Vulnérables – Exposé Général : les différentes vulnérabilités et pathologies les plus courantes, les intervenants : médecins experts, juge des tutelles, avocats, mandataires. Appréhension et compréhension des enjeux liés à la perte d'autonomie d'un proche et répercussions en termes de rapports familiaux. Les différentes mesures.

DEUXIÈME PARTIE

II/ Personnes Vulnérables – Pratique de l'Avocat : Déontologie et Reflexes - Questionnement et bonnes pratiques de l'avocat pour accompagner la personne vulnérable ou ses proches, conseil ou contentieux, la question des honoraires.

TROISIÈME PARTIE

III/Personnes Vulnérables – Les Conflits : Prévention des conflits et mesures d'anticipation - Orientation du règlement des conflits mettant en cause des personnes vulnérables - Modes amiables / Voie Judiciaire, points de vigilance et limites, intervention du juge des tutelles.

PREMIERE PARTIE

CYCLE DE FORMATION PERSONNES VULNERABLES 2021/2022

Lundi 25 octobre 2021 - 17h/20h

Intervention proposée par le groupe de travail de l'IDFP « Majeurs protégés / personnes vulnérables »

Animée par

Isabelle COPÉ BESSIS

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit des personnes de la famille et du patrimoine, Médiateur, Membre du Conseil d'Administration de l'IDFP

Présidente du groupe de travail

Avec

Andréa PLUMEL

Avocat au Barreau de Paris, Médiateur

Olivier CHOMONO

Directeur associé de la CURATELAIRE

Exposé Général : les différentes vulnérabilités et pathologies les plus courantes, les intervenants : médecins experts, juge des tutelles, avocats, mandataires. Appréhension et compréhension des enjeux liés à la perte d'autonomie d'un proche et répercussions en termes de rapports familiaux. Les différentes mesures.

Formation validée au titre de la formation professionnelle continue

INSCRIPTION

Adhérent IDFP : 25€ttc (20,83€ht)
Non adhérent IDFP : 70€ttc (58€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 25€ttc (20,83€ht) Elèves avocats : gratuit (inscription uniquement par mail)

Cette première partie de formation se tiendra en Visio conférence uniquement

DERNIER DELAI POUR VOUS INSCRIRE LE 15 Octobre 2021

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.25.10.2021

https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne-formation-octobre.htm

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – à l'adresse IDFP 27 rue Duret 75016 PARIS

En indiquant:

•••

 $\underline{institut@institut\text{-}dfp.com} - www.institut\text{-}dfp.com$



l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques